

Voulez-vous que Bernex devienne une cité dortoir, sans âme et complètement défigurée comme souhaité par le Conseil Administratif



Conformément à l'article 87 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP A 5 05)

REFERENDUM COMMUNAL

Contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex, du 21 novembre 2023, donnant un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 30'022, à Bernex.

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la commune de Bernex, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex, du 21 novembre 2023, donnant un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 30'022, à Bernex, soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement à la main par la ou le signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans la commune de Bernex et les étrangères et les étrangers domicilié(e)s dans la commune et ayant leur domicile légal en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum communal.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

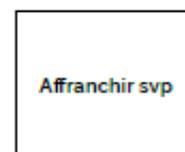
Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le 22.01.2024 à Association Communale Bernésienne (ACB) c/o Philippe Doerks, Rue de Bernex 292B, 1233 Bernex

REFERENDUM

Contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex, du 21 novembre 2023, relatif au préavis de plan localisé de quartier N°30'022 Vailly, à Bernex

<u>NON</u> à la détérioration de la qualité de vie des Bernésiennes et Bernésiens	<u>OUI</u> à la construction de logements, qui respecte l'âme villageoise
<u>NON</u> aux milliers de voitures et de camions supplémentaires	<u>OUI</u> à une hauteur maximum de 20 mètres (soit 6 étages)
<u>NON</u> à une bétonisation excessive et infondée	<u>OUI</u> à un plan de mobilité crédible
<u>NON</u> à la perte de valeur du bâti existant	<u>OUI</u> au bien être des Bernésiens



Une fois signée, merci de plier la feuille en deux, de la scotcher, puis de la glisser après affranchissement dans une boîte aux lettres de la Poste. (ou de la déposer dans la boîte aux lettres de Philippe Doerks, 292B Rue de Bernex, 1233 Bernex à côté de la Poste)

A retourner, même incomplet,
AVANT LE 22 JANVIER 2024.

Comité Référendaire
Philippe Doerks
Rue de Bernex 292B
1233 Bernex